

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

AF/AA.

II) SECRETS DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

4) N N E E 1961 -I- N° 123 /PR.SGCM.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la loi n°60-36 du 26 Novembre 1960 portant Constitu-
tion de la République du Dahomey ;

VU le Décret n° 381/PCM. du 29 Décembre 1960 portant
formation du Gouvernement de la République du
Dahomey ;

VU le Décret n°111/PR.Cab. du 15 Avril 1961 fixant les
attributions des Membres du Gouvernement ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er..- Mr. OKE ASSOGBA, Ministre des Affaires Etrangères
est chargé de l'intérim du Ministre de l'Education et de la Culture
pendant l'absence de Mr. Michel AHOUANMENOUE.

ARTICLE 2..- Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal
Officiel de la République du Dahomey ./.-

PORTO-NOVO, le 27 AVRIL 1961

P. le Président de la République absent,
Le Vice-Président de la République

AMPLIATIONS:

P.R.	15
S.G.C.M.	3
A.N.	4
J.O.R.D.	1
Ministres	13


S.M. APITHY